

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03-06-2026**

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de juin, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Samatan, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alexandre DUVAL, Maire de Samatan.

Date de convocation du conseil et affichage : 28/05/2026	Conseillers municipaux : 23
Date d'affichage de la liste des délibérations : 04/06/2026	Conseillers municipaux en exercice : 23
	Présents : 19
	Votants : 22

**\* Présents :**

Mesdames Caty AUGUSTE, Karine MALLEMONT, Veronique BARRIERE, Sophie SANGELY, Mathilde CATTANEO, Elodie SUANEZ, Martine Marylene LAFONT, Roxane PIEROPAN, Christine AXISA et Marlène GREBIL.

Messieurs Alexandre DUVAL, Bernard LAREE, Marius LESELLIER, Romaric ROUGE, Frederic DENAX, Michel SAINT-CRIQ, Franck GAUBEE, Yoann WOJNAROWICZ, et Jean-Louis MORVAN.

**\* Excusés ayant donné procuration :**

Anthony FAURE donne pouvoir à Mathilde CATTANEO,

Adeline SEILLIER donne pouvoir à Marlène Grebil.

Erick CONSTENSOU donne pouvoir à Jean-Louis MORVAN

**\* Absents :** Christian MAGNOUAC

**\* Secrétaire de séance :** Madame Mathilde CATTANEO a été désignée comme secrétaire de séance.

2026JUN03_01	Adoptées	<p><b>1. <u>RH – Création d'un poste de service civique</u></b></p> <p>Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale afin de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la commune de Samatan à compter du 1er juillet 2026.</p>
2026JUN03_02	Adoptées	<p><b>2. <u>INSTITUTION – Mise en conformité des commissions municipales avec le nouveau règlement intérieur</u></b></p> <p>Le conseil municipal nomme, pour chaque commission, des membres répartis à la proportionnelle entre les listes, soit 8 sièges pour la liste « Samatan : votre voix, votre avenir » et 2 sièges pour la liste « Samatan : préserver &amp; innover ».</p>